

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

FIP/SC.8/5
12 avril 2012

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington (États-Unis d'Amérique)
4 mai 2012

Point 8 de l'ordre du jour

PROCEDURES D'ALLOCATION DES FONDS DE LA RESERVE DU FIP

Projet de décision du Sous-comité du FIP

Le Sous-comité examine le document FIP/SC.8/5, *Procédures d'allocation des fonds de la réserve du FIP*, et

- a) approuve les procédures et critères proposés pour l'allocation des ressources de la réserve disponibles en vue du financement de projets supplémentaires dans les pays pilotes du FIP ;
- b) convient d'une allocation indicative de [80-150] millions de dollars pour les trois cycles de financement concurrentiel ;
- c) approuve « *l'Appel à propositions en vue de l'engagement direct du secteur privé dans les projets REDD+ menés dans les pays pilotes du FIP* » (premier cycle de financement), et demande à l'Unité administrative des FIC de prendre les mesures nécessaires au lancement du premier cycle de soumissions concurrentielles, comme le prévoient les procédures ;
- d) alloue un montant de [25-50] millions de dollars au premier cycle de propositions, étant entendu que la majorité des ressources seront allouées sous forme de prêts à des conditions de faveur ; et,
- e) invite l'Unité administrative des FIC à réunir les propositions recevables soumises par les points focaux nationaux du FIP, en concertation avec les BMD, en vue de leur examen à sa réunion de mai 2013.

I. VUE D'ENSEMBLE

1. À sa réunion de novembre 2011, le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.7/7, *Proposition d'allocation des ressources de la réserve du FIP*, et il est convenu que « l'allocation des fonds tirés de la réserve s'effectuera en trois cycles pour lesquels les promoteurs de projet seront invités à concourir, selon les modalités suivantes, en vue de l'attribution des financements du FIP :
 - a) environ un tiers des fonds disponibles sera alloué à chaque cycle ;
 - b) dans les six mois suivant l'approbation du huitième plan d'investissement au titre du FIP, le Sous-comité examinera une première série de propositions. Ce cycle de financement sera centré sur les projets et programmes présentés en collaboration avec le secteur privé ;
 - c) une deuxième série de propositions pourra être présentée au Sous-comité pour examen à sa réunion qui se tiendra six mois après le premier cycle de financement. Ce deuxième cycle sera ouvert aux propositions des secteurs public et privé ; et,
 - d) une troisième et dernière série de propositions sera examinée par le Sous-comité à sa réunion qui se tiendra un an après le premier cycle. Ce troisième cycle sera ouvert aux propositions des secteurs public et privé. »
2. L'Unité administrative a été invitée à préparer, en concertation avec le Comité des BMD, une proposition explicitant les procédures à mettre en place pour donner suite à cette décision.
3. Le présent document propose une procédure à suivre pour adresser une invitation et traiter les demandes de fonds puisés sur la réserve du FIP. Le document d'information « *Ideas for Private Sector Investments in the Forest Investment Program* » (FIP/SC.8/Inf.2) présente diverses idées de projet en vue d'investissements par le secteur privé au titre du premier cycle de financement, qui ont été soumises à l'Unité administrative des FIC par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Environmental Defense Fund (EDF). Ces idées illustrent les types d'activités qui pourraient bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du premier cycle de financement.
4. Le Sous-comité a convenu d'examiner une première série de propositions dans les six mois de l'approbation du huitième plan d'investissement au titre du FIP. Il est prévu que les huit plans d'investissement auront tous été présentés pour approbation d'ici novembre 2012. Conformément à la décision susvisée, le Sous-comité souhaitera peut-être examiner une première série de propositions en mai 2013.

II. RESSOURCES ACTUELLEMENT DISPONIBLES DANS LA RESERVE DU FIP

5. Les contributions au Programme d'investissement forestier se portent actuellement à 611 millions de dollars¹. Un montant de 443 millions de dollars a été fourni à titre de don, tandis que les apports en capital représentent 168 millions de dollars.

6. Le Sous-comité du FIP a approuvé des allocations indicatives de 420 millions de dollars en vue des activités financées par le FIP dans les huit pays pilotes, et a constitué une « réserve » dotée de 150 millions de dollars qui resteront disponibles aux fins du financement :

- a) de projets supplémentaires dans les pays pilotes du FIP, en plus des ressources mises à disposition au titre de l'allocation indicative ;
- b) du *mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales* (pour un coût estimé de 50 millions de dollars) ;
- c) de dons en vue de l'élaboration des plans d'investissement (2 millions de dollars) ; et,
- d) des services d'appui et de supervision² des projets et programmes, fournis par les BMD (d'un coût estimé de 20 millions de dollars).

7. Compte tenu du niveau actuel de la réserve du FIP, soit 150 millions de dollars (100 millions de dollars sous forme de dons, et 50 millions de dollars en apports en capital), et sa répartition prévue, au même titre que les ressources du FIP restant à allouer, on estime que la réserve pourrait se situer entre 80 et 150 millions de dollars (voir le tableau ci-après).

	Montant (USD)
Contributions annoncées¹	
Contributions	
Dons	438
Apports en capital	201
Total des ressources (au 31 décembre 2011)	639
Allocations	
Plans d'investissement	
Plans approuvés	180
Approbations prévues	240
Total des demandes de fonds au titre des plans d'investissement	420
Dons	304
Prêts	116

¹ Au 31 décembre 2011

² SCF/TFC.7/6, *MDB Project Implementation Services under SCF's Targeted Programs – Sources of Funding and Implementation Arrangements* (approuvé en juin 2011)

Réserve approuvée du FIP		150
Dons	100	
Prêts	50	
Allocations prévues sur la réserve		
Dons pour la préparation des plans d'investissement		2
Mécanisme spécial de dons (financement proposé à titre de don)		50
Préparation/supervision des projets par les BMD (dons)		20
Total des allocations sur la réserve		72
Solde de la réserve		78
Dons	28	
Prêts	50	
Total des allocations (au 2 mars 2012)		570
SOLDE		69
Dons	34	
Prêts	35	

8. Si un tiers environ des fonds disponibles est alloué à chaque cycle, une somme de 25-50 millions de dollars pourrait être allouée au premier cycle de financement concurrentiel qui est consacré à la collaboration avec le secteur privé. Pour ce premier cycle, on peut s'attendre à ce que la majorité des fonds soit allouée aux porteurs de projet sous forme de prêts concessionnels. Compte tenu du niveau des ressources disponibles pour chaque cycle, il est proposé que le Sous-comité envisage d'approuver à chaque cycle deux ou trois propositions qui seront développées et financées.

III. PRINCIPES ET CRITERES D'ACCES AUX RESSOURCES DE LA RESERVE DU FIP

9. Les propositions présentées pour examen devraient satisfaire aux mêmes principes et procédures que celles financées au titre de l'allocation indicative d'un pays. Lors de leur examen, le Sous-comité du FIP tiendra donc compte des objectifs, principes et critères d'investissement énoncés dans les documents de politique du FIP, à savoir :

- a) Document de conception du FIP (juillet 2009) ;
- b) Critères d'investissement et modalités de financement du FIP (juin 2010) ;
- c) Cadre de résultats du FIP (mai 2011).

10. Outre la conformité des propositions avec les directives approuvées rappelées ci-dessus, le Sous-comité du FIP devra tenir compte des éléments suivants aux fins de leur sélection :

- a) l'originalité et le caractère novateur du projet ou programme proposé, à la lumière du plan d'investissement considéré et de l'ensemble du portefeuille du FIP, afin de faire du FIP un programme innovant et fondé sur les apprentissages ;

- b) les résultats attendus de l'investissement proposé ;
- c) la contribution du projet ou programme proposé aux buts et objectifs supérieurs du plan d'investissement ; et,
- d) les avancées des autres projets et programmes relevant du plan d'investissement approuvé dans le pays pilote.

11. Des critères supplémentaires, spécifiques aux cycles de propositions concurrentielles, pourront être définis dans l'*Appel à propositions*.

IV. APPEL A PROPOSITIONS

12. Il est proposé qu'à chaque cycle, le Sous-comité examine et approuve un *Appel à propositions* où seront énoncés les critères ou préférences qui seront pris en compte en vue de l'allocation des fonds au titre de ce cycle. On trouvera en annexe une proposition de libellé pour l'appel à propositions en vue du premier cycle de financement qui sera axé sur la collaboration avec le secteur privé. Le Sous-comité est invité à examiner et approuver ce projet d'*Appel à propositions*.

V. SELECTION ET APPROBATION DES PROPOSITIONS

13. Dès lors que le Sous-comité du FIP aura convenu du libellé de l'*Appel à propositions*, l'Unité administrative des FIC en enverra copie à une large gamme d'intervenants, dont les points focaux nationaux du FIP, les membres et observateurs du Sous-comité du FIP et les BMD. L'*Appel à propositions* sera aussi placé sur le site web des FIC, et les pays pilotes et les BMD seront également invités à placer leurs propositions sur leurs sites.

14. Il est proposé de prévoir une période de trois mois durant laquelle les promoteurs de projet remplissant les conditions d'agrément³ pourront présenter leurs idées de projet pour examen. Ils devront adresser les notes de conception de leurs projets directement au point focal national compétent ainsi qu'aux BMD associées aux autorités nationales dans le cadre du plan d'investissement du FIP.

15. Au terme de la période prévue pour le dépôt des propositions, le point focal national et les BMD procéderont à l'évaluation des propositions présentées, sur la base des critères définis dans l'*Appel à propositions*. Le gouvernement et les BMD devront sélectionner de concert les propositions qui seront soumises au Sous-comité pour examen et indiquer la BMD qui sera chargée de superviser le parachèvement et l'exécution du projet.

16. Une fois qu'un accord a été conclu au niveau national quant aux propositions de projet à présenter au Sous-comité, le point focal national du FIP informe tous les promoteurs de projet des suites données à leurs propositions.

³ L'admissibilité des promoteurs de projet sera fonction de l'orientation du cycle de financement concurrentiel, et sera donc définie dans l'*Appel à propositions*.

17. Six semaines avant la tenue de la réunion du Sous-comité du FIP, le point focal national du FIP (ou les BMD agissant pour son compte) remettra à l'Unité administrative des FIC les idées de projet à soumettre au Sous-comité du FIP pour examen au titre du cycle de financement en cours. Outre les notes de conception du projet, une demande de don pour la préparation du projet pourra aussi être présentée, et la BMD chargée de l'exécution du projet pourra solliciter 50 % du budget estimatif aux fins de la préparation et de la supervision du projet.

18. L'Unité administrative des FIC rassemblera les idées de projet dont elle a été saisie dans un document soumis au Sous-comité pour examen. À la réunion du Sous-comité, les points focaux nationaux des pays pilotes du FIP, ou leur représentant désigné, pourront exposer dans leurs grandes lignes les propositions présentées au Sous-comité pour examen. Ce dernier sera invité à étudier et à sélectionner les propositions à développer, à fixer le montant d'une allocation indicative, et à arrêter le montant du don alloué pour l'élaboration des projets et pour les services fournis par les BMD au titre de leur préparation et de leur supervision.

19. L'élaboration des idées de projet s'effectuera en conformité avec les procédures du FIP. Lors de leur examen initial, le Sous-comité du FIP pourra formuler des observations qui devront être prises en compte au cours des travaux futurs d'élaboration des projets. Les projets seront présentés au Sous-comité, au stade de leur pré-évaluation, pour approbation des aides financières du FIP. Une fois approuvés, ils seront intégrés dans le système de gestion du portefeuille de projets du FIP ainsi que dans l'examen annuel du portefeuille.